
REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE RAFT 2020

RAFT

SOMMAIRE

1	
A. PREAMBULE.....	3
1. LES EPREUVES CONCERNEES	3
B. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2020	3
1. Organisation de la compétition de sélection	3
2. Contenu de la Sélection.....	3
C. PROPOSITIONS DE SELECTION	4
1. Préambule	4
2. Proposition de sélection pour le Championnat d' EUROPE 2020	4
3. Règles administratives.....	5
4. Financement de l'action :	5
D. PROGRAMME D' ACTIONS.....	5
E. DIVERS.....	5
1. Diffusion du mode de sélection.....	5
2. Encadrement de l'équipe	5

A. PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner la ou les équipes de RAFT capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2020.

Les règles de sélections sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale

1. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Equipe de France RAFT 2020 sont :

Intitulé -WRF
R4 – U19
R4 - Sénior

B. MODALITES DE SELECTIONS POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE 2020

1. Organisation de la compétition de sélection

1.1. Courses de sélections Equipes de France de Raft

Les sélections pour les équipes de France de Raft s'appuieront sur les championnats de France du 21 au 24/05/2020 à L'ARGENTIERE LA BESSE sur la Durance

1.2. Compétitions de référence

Seules les équipes ayant participées a au moins une course de référence (voir ci-dessous) pourront être éligibles à la participation aux courses de sélections des équipes de France de Raft.

Listes des compétitions de références pour la saison 2020 :

- Du 25 au 26/04/2020 OPEN DE RAFT à CASTELLANE sur le Verdon.
- Du 01 au 03/05/2020 OPEN DE RAFT à QUILLAN sur l'Aude.
- Du 09 au 10/05/2020 OPEN DE RAFT à VINON sur VERDON sur le Verdon.

1.3. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement de la FFCKSP.

2. Contenu de la Sélection

La compétition se fait sur 3 épreuves.

- Descente : Epreuve d'endurance de 20 minutes à 1h noté sur 80 points.
- RX : départ à 2 rafts côte à côte en manche éliminatoire noté sur 120 points. (Un sprint 1 par 1 sur le même parcours détermine l'ordre de passage)
- Slalom : se fait sur 2 manches, la meilleure est retenue noter sur 100 points.

Le classement final se fera au cumul des points sur un total de 300 points suivant le tableau d'attribution des points par épreuve ci-dessous :

Place épreuve	RX	Slalom	Descente
1 ^{er}	120	100	80
2 nd	108	90	72
3 ^{ème}	96	80	64
4 ^{ème}	90	75	60
5 ^{ème}	84	70	56
6 ^{ème}	82	68	54
7 ^{ème}	79	66	53
8 ^{ème}	77	64	51
9 ^{ème}	74	62	50
10 ^{ème}	72	60	48
11 ^{ème}	70	58	46
12 ^{ème}	67	56	45
13 ^{ème}	65	54	43
14 ^{ème}	62	52	42
15 ^{ème}	60	50	40
16 ^{ème}	58	48	38
17 ^{ème}	55	46	37
18 ^{ème}	53	44	35
19 ^{ème}	50	42	34
20 ^{ème}	48	40	32

Réf : règlement internationale WRF

C. PROPOSITIONS DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager « RAFT ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où une équipe ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), une autre équipe pourra être sélectionnée pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National. Une équipe doit comporter 5 équipiers, dans le cas où l'équipe ou les équipes sélectionnées se présenteraient à 4, le manager raft peut compléter celle-ci avec l'équipage arrivé en 3eme position.

2. Proposition de sélection pour le Championnat d' EUROPE 2020

L'équipe remportant les championnats de France open de raft à l'Argentière la Bessée de France du 21 au 24 Mai 2020 classement par points avec le RX, le slalom et la descente), et ayant participé à au moins une course de référence (voir C1 .2) sera proposée à la sélection 2020. Si celle-ci ne peut pas participer à l'action internationale, l'équipe arrivée en seconde position sera proposée à la sélection. Dans le cas d'une sélection de 2 équipes dans la même catégorie, l'équipe arrivée en troisième position sera proposée à la sélection.

3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée par le fait que les athlètes doivent :

- Être licencié au sein de la FFCKSP (licence canoë Plus)
- Avoir un passeport en cours de validité

4. Financement de l'action :

Athlètes : Il n'y aura pas de prise en charge financière de la part de la FFCKSP.

Les athlètes devront prévoir leur budget pour :

- Le billet d'avion aller / retour et le visa si besoin
- Tout ou partie des frais liés à la mission du team leader
- L'équipement : Pagaies, casques, gilets et équipements vestimentaires
- Les inscriptions
- Le vestiaire Equipe de France (Veste, pantalon, tee-shirt)
- La restauration
- ...

Le Team Leader :

En fonction du budget et du coût de prise en charge, tout ou partie des frais liés à la mission de Team Leader pourront être pris en charge par la FFCKSP.

D. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat d'Europe du 7 au 12 Juillet 2020 à Valetellina Italie.

E. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et sports de pagaies.

2. Encadrement de l'équipe

Une personne nommée par le Directeur Technique National, le manager Raft, aura la charge d'accompagner la ou les équipes lors de l'action terminale.

La partie administrative sera gérée par le siège fédéral.